

avec vous la Convention. Je l'ai acceptée à Vienne & à Versailles d'une manière solennelle, & je ne reconnois de Puissance au monde, ni assurément la vôtre, qui soit suffisante ou en droit de disposer de ma parole de Prince & de mes promesses ; je ne saurois jamais croire que Sa Maj. le Roi d'Angleterre ait pu autoriser par ordre exprès un procédé aussi inouï & aussi violent. Si ce qui vient d'arriver s'est fait sans ses ordres, il faut que je cherche contre vous une satisfaction suffisante, & je n'y manquerai pas ; si ç'a été l'ordre exprès de Sa Majesté, il faudra qu'aussi en ce cas je prenne malgré moi mes mesures. Pour le présent, & sauf ce qui est à réserver de ma part, je demande la liberté du Général arrêté, & je réitère mes demandes pour le retour des troupes, stipulé par M. le Duc de Cumberland, dénoncé par vous-même, recherché sur votre parole, & obtenu enfin après une négociation longue & pénible ; le retour enfin de ces troupes qui ont été congédiées par Son Altesse Royale M. le Duc de Cumberland. Ces troupes furent non-seulement congédiées par la Convention, mais ce fut du sù, du gré & de la volonté de Son Altesse Royale, de vos Ministres qui se trouvoient pour lors à Stade, & de votre Généralité, qu'on régla avec le Général François la route de leur marche ; c'est d'une manière aussi authentique & incontestable que cette Convention a été acceptée & exécutée alors de votre côté, pour cette partie comme pour tant d'autres.

Là-dessus le retour des troupes a été arrêté par le defarmement dont on les menaçait. Cet obstacle provenoit de la Convention, où on auroit dû prendre plus de précautions qu'on n'a fait.

Il n'y avoit, en attendant, rien de plus juste ni de plus raisonnable que d'entretenir ces troupes, menacées d'un affront qui résulroit uniquement de la Convention, jusqu'à ce qu'elles fussent délivrées de l'apprehension que leur avoir attiré cette Convention ; d'autant plus que de votre côté on leur devoit les quartiers d'hiver, quoiqu'on n'ait pas songé aucunement à cette obligation. C'est donc une erreur d'autant plus grande, si la fourniture de la subsistance qu'on leur a donnée doit servir de titre à un pouvoir arbitraire qu'on s'arroge sur ces troupes, comme